



Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : E2C - Entente Colombophile de Camargue

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : [ententecolombophiledecamargue@gmail.com](mailto:ententecolombophiledecamargue@gmail.com)

Site web : [www.lecolombiercailaren.fr](http://www.lecolombiercailaren.fr)

## Les travaux de février

**Le sevrage :** C'est la séparation dans un autre colombier des pigeonneaux d'avec leurs parents. L'objectif est de les rendre autonome tout en assurant un peu de repos aux parents qui vont maintenant se préparer pour leur seconde nichée.

A cet instant, les pigeonneaux sont fragiles et nécessitent une plus grande attention jusqu'à leur sortie complète du pigeonnier.



A ce stade de croissance, le jeune colombophile que tu es leur donne du grit, mélange de minéraux, des vitamines et un mélange de céréales et de graines appropriées pour leur assurer une bonne croissance.



Société colombophile : E2C - Entente Colombophile de Camargue  
11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR



**Entente  
Colombophile  
de Camargue**

06 26 71 29 11  
[www.lecolombiercailaren.fr](http://www.lecolombiercailaren.fr)

